

ADHÉSIONS

2026

Chers acteurs associatifs,

Créée en mars 2017, après 20 ans d'une mobilisation forte des associations pour construire une représentation interassociative des usagers, l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS), dite France Assos Santé, est l'organisation de référence qui agit notamment pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé.

L'adhésion à France Assos Santé est ouverte à toute association agréée au niveau national ou régional, désireuse de rejoindre notre union après examen de son dossier par le Comité de déontologie et validation par nos instances. Cette adhésion implique un engagement à respecter notre charte de valeurs.



L'adhésion vous apporte des avantages supplémentaires et adaptés à votre association. Nous proposerons de nombreuses formations, groupes de travail et événements sur l'ensemble de notre région, accessibles pour la plupart, uniquement aux adhérents.

Conformément à la révision des statuts votés en Assemblée Générale Extraordinaire (fév.22), il n'y a pas de cotisation demandée en région si votre association est adhérente à France Assos Santé au niveau national (cf. liste des associations membres au 08/01/2026).

**Adhésion
Gratuite !**



Une Question ?

Besoin d'aide pour remplir votre formulaire d'adhésion ?

N'hésitez pas à nous contacter !



France Assos Santé Hauts-de-France

10 rue Monnoyer 59800 LILLE



03 66 32 18 88



hauts-de-france@france-assos-sante.org

COMMENT ADHÉRER ?



Je suis une association rattachée à une association adhérente à France Assos Santé au niveau national (cf. liste des associations membres).

Adhésion régionale Gratuite !

Vous n'avez pas de cotisation à régler, juste à remplir la demande d'adhésion via le formulaire en ligne !



Je suis une association agréée en santé au niveau régional et j'étais adhérente à France Assos Santé Hauts-de-France en 2025.

Je remplis le formulaire en ligne et je m'acquitte d'une cotisation de 35 euros pour l'année civile avant le 31 mars 2026

Par chèque : À l'ordre de « UNAASS / URAASS HAUTS-DE-FRANCE » ou par virement bancaire (RIB disponible sur simple demande). Merci d'indiquer dans le libellé le nom de votre association. Un reçu vous sera envoyé par mail à réception de votre cotisation.



Je suis une association agréée en santé au niveau régional mais je n'ai jamais adhéré à France Assos Santé Hauts-de-France ou national.

Je remplis le formulaire en ligne et fournis à France Assos Santé Hauts-de-France :

- La lettre d'engagement ;
- La déclaration d'indépendance de l'association ;
- La liste des membres du Conseil d'Administration de l'Association (noms, prénoms et professions) ;
- Une présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Les budgets de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- La dernière version des statuts publiés au Journal Officiel ;
- Le PV de la dernière Assemblée Générale ;
- L'agrément en santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- La charte des valeurs de l'UNAASS signée par le représentant légal de l'association candidate à l'adhésion.

Mon dossier complet sera présenté au comité de déontologie de l'Union.

(Je réglerai ma cotisation de 35€ après acceptation de mon dossier.)



France Assos Santé Hauts-de-France

10 rue Monnoyer 59800 LILLE



03 66 32 18 88



hauts-de-france@france-assos-sante.org